



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-080

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement, rue de la Piscine
du lundi 17 mars au jeudi 31 juillet 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 10 mars 2025 par Monsieur Yann Matton, responsable Fonctionnel des Services Techniques de la ville d'Isbergues, 70 rue Anatole France à ISBERGUES,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de construction du boulodrome couvert et du Club House de l'ESI Tennis, situés rue de la Piscine à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par les entreprises :

- EUROVIA, rue Saint Hubert – CS 10005 – 62330 ISBERGUES,
- TECHNO PIEUX, rue de Sehu à POIX DE PICARDIE (80290),
- AMBOIS, ZA du Pré Maréchal à FAUQUEMBERGUES (62560),
- DETAM, 268 rue de Bruxelles – ZI de l'épinette à NIEPPE (59850),
- FVP FRANCE, 9 parc d'activités des Hayons à ESCLAVELLES (76270),
- SOCIETE DE CONSTRUCTIONS ECOLOGIQUES, 113 avenue des Alliés à AUDRUICQ (62370),
- DEMOUSELLE, 12 rue René Cassin à OUTREAU (62230),

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux susmentionnés, situés rue de la Piscine à ISBERGUES, à partir du 17 mars jusqu'au 31 juillet 2025 inclus.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-080

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier. **Une zone délimitée par des barrières HERAS sera interdite au public extérieur au chantier.**

Article 3 : Les bénéficiaires auront la charge de la signalisation réglementaire du chantier, de jour comme de nuit, et seront responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 13 MARS 2025

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 13 MARS 2025